

AVENANT A BAIL COMMERCIAL

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

Ci-après dénommée le BAILLEUR
D'UNE PREMIERE PART.

ET

Ci-après dénommée le PRENEUR
D'UNE SECONDE PART.

Suite à la demande de renouvellement de bail adressé par le preneur et après échanges entre les parties il est convenu :

- De procéder au renouvellement du bail en date du **1^{er} juillet 2022**
- De procéder à une révision du loyer à compter du **1^{er} juillet 2022** selon les conditions suivantes :
 - o le loyer mensuel est porté à 960€ HC
 - o les charges mensuelles sont portées à 40€

Le dépôt de garantie reste inchangé.

Toutes les autres clauses et conditions du bail initial demeurent inchangées.

Le présent avenant est et demeurera annexé de contrat de bail originel.

Fait à Bordeaux Le 9/06/2022

LE BAILLEUR

Lu et approuvé bon pour accord

*M. et approuvé
bon pour accord.
J.*

LE PRENEUR

Lu et approuvé bon pour accord

*Lu et approuvé bon pour
accord
Signature*